



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1002-2018-01 ET 1017**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, M<sup>e</sup> Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2018, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants:

- ✓ Règlement numéro 1002-2018-01 modifiant le règlement numéro 1002-2018 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux, tel qu'amendé;
- ✓ Règlement numéro 1017 régissant les comités de la Ville de Saint-Colomban.

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: [www.st-colomban.qc.ca](http://www.st-colomban.qc.ca)

**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN**, CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DE L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT.

---

M<sup>e</sup> Stéphanie Parent  
Greffière  
[sparent@st-colomban.qc.ca](mailto:sparent@st-colomban.qc.ca)

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 12 juillet 2018 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: [www.st-colomban.qc.ca](http://www.st-colomban.qc.ca)

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 12<sup>e</sup> jour de juillet de l'an deux mille dix-huit.

---

M<sup>e</sup> Stéphanie Parent  
Greffière  
[sparent@st-colomban.qc.ca](mailto:sparent@st-colomban.qc.ca)